



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2025 - 25

CONTRAT DE LOCATION DE LONGUE DUREE
D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE
POUR LA COMMUNE DE DOURGES.

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le besoin d'une location de longue durée d'un véhicule publicitaire pour la commune de Dourges,

CONSIDERANT la proposition de la société « FRANCE COLLECTIVITES INVEST »,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de location avec la société « France COLLECTIVITES INVEST » pour la location du véhicule Technique publicitaire « Kangoo Van Tolé ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville, soit 372,00 € TTC/mois (soit 310,00 € HT).

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de signature, soit le 25 juin 2025.

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 25 juin 2025



Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2025

Application agréée E-legalite.com

22_DN-062-2162 02747-20250625-DECISION202